

La Fête nationale du Québec



Programme d'assistance financière aux manifestations locales

Date limite d'inscription : 6 avril 2009



Message de la ministre

Par son climat rassembleur et convivial, la fête nationale du Québec est empreinte de la tradition populaire, marquée par des célébrations auxquelles participent des milliers de Québécoises et de Québécois.

L'édition 2009, qui se déroulera sur le thème « Une voix qui porte », sera l'occasion de rendre hommage à la parole comme moyen privilégié d'expression de notre identité. La parole d'ici nous distingue et nous démarque comme individus et comme société. Elle anime notre langue par ses mots et ses accents. Célébrons ensemble la parole qui, au cours de l'histoire, a su faire de nous ce que nous sommes aujourd'hui.

Que ce soit autour d'un feu de joie ou à l'occasion d'un spectacle ou d'une fête de quartier, les festivités entourant la fête nationale sont rendues possibles par l'engagement de milliers de bénévoles qui, par leur créativité et leur enthousiasme, réalisent, année après année, des

centaines d'activités populaires aux quatre coins du Québec, et je les en remercie.

Le gouvernement s'associe à son partenaire, le Mouvement national des Québécoises et Québécois, afin de vous inviter à vous prévaloir du Programme d'assistance financière aux manifestations locales, qui vous permettra de réaliser vos projets inspirés et rassembleurs.

Je suis persuadée qu'une fois de plus, vous saurez faire rejaillir l'esprit de la fierté nationale dans tous les quartiers, villes et villages du Québec.

Place aux festivités!

Michelle Courchesne

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport



Mot de la présidente

Depuis plus de quatre siècles, les Québécoises et Québécois s'affirment à travers la parole. Car, entre les mains du lecteur, dans les yeux du spectateur et l'esprit du public, les Québécoises et les Québécois qui ont pris la parole ont donné vie

à notre nation et lui donnent encore toutes les raisons de célébrer notre voix, une voix qui porte!

En 2009, à l'occasion de la 175^e édition de la fête nationale du Québec, saluons la parole de celles et ceux qui donnent vie à notre langue, à notre culture et à notre identité. Dans leurs mots, ces Québécoises et ces Québécois affirment la richesse de notre langue, la beauté de nos histoires et la force de nos idées.

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois, fier coordonnateur de la fête nationale depuis 25 ans, rend hommage à celles et ceux qui, par leur audace, leur créativité et leur détermination, ont fait du français une langue qui nous ressemble et nous rassemble. Cette année, plus que jamais, parlons de celles et ceux qui, au-delà des distances, ont donné à notre « parlure » son accent du nord en terre d'Amérique.

Pour le Mouvement national des Québécoises et Québécois, cette édition est toute spéciale. En effet, 175 ans après que Ludger Duvernay ait réuni quelques notables autour d'un banquet, la fête nationale du Québec célèbre son histoire et honore celles et ceux qui ont contribué à l'écrire. Les célébrations se déroulent maintenant dans près de 750 sites de fête, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, et elles sont animées de façon extraordinaire grâce à la contribution de quelque 20 000 bénévoles. C'est donc dire que, depuis 1834, la grande tablée de Ludger Duvernay s'est considérablement allongée!

Bonne fête nationale!

Chantale Trottier

Présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois



Programme d'assistance financière aux manifestations locales

Le Programme d'assistance financière a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Organismes admissibles

L'organisme demandeur doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- être un organisme public ou parapublic;
- être un organisme à but non lucratif légalement constitué ou parrainé par un organisme légalement constitué;
- être une fabrique établie conformément à la Loi sur les fabriques.

Nature de l'aide

L'aide financière pour une fête locale **ne pourra, en aucun cas, excéder 75 % des dépenses admissibles encourues pour l'organisation d'une manifestation, sans toutefois dépasser la somme de 5 000 \$.**

Une aide technique et professionnelle (pour les assurances et les communications) sera disponible pour les organismes bénéficiant d'une subvention. Cette aide sera fournie par les mandataires régionaux du Mouvement national des Québécoises et Québécois qui, de plus, distribueront gratuitement une certaine quantité de matériel de pavoisement selon l'envergure des manifestations.

Projets admissibles

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux objectifs du programme et s'inspirer du thème de cette année « Une voix qui porte ». De plus, il doit répondre aux conditions suivantes :

- **les activités doivent se dérouler le 23 juin, à compter de 12 h, et/ou le 24 juin 2009;**
- la fête doit comporter une variété d'activités que l'on trouve dans le cérémonial minimal de la célébration

de la fête nationale : hommage au drapeau fleurdelisé, présentation patriotique, pavoisement bleu, blanc et jaune; et si les conditions météo et techniques le permettent, un feu de joie en soirée, et une volée de cloches le matin du 24 juin;

- la célébration doit être ouverte à toute la population et viser la participation du plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens;
- les activités doivent être non lucratives, c'est-à-dire que si un prix est exigé, il ne doit pas viser à faire des profits, mais plutôt à couvrir les frais réels encourus;
- les activités peuvent être soutenues par des commanditaires, dont la présence (en particulier l'affichage publicitaire) doit cependant être la plus discrète possible;
- l'organisme doit utiliser la mention « fête nationale du Québec » dans ses communications et sa publicité;
- l'organisme doit mentionner la contribution du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, quel que soit le moyen utilisé : publicité, reportages, publications, affiches, dépliants, etc. De plus, l'organisme doit mentionner le nom de tout partenaire ayant conclu une entente nationale avec le Mouvement et en respecter le contenu;
- l'organisme doit présenter des prévisions budgétaires équilibrées, les revenus devant égaler les dépenses;
- un certain nombre de dépenses ne sont pas admissibles à la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : les salaires des organisateurs, la remise de prix et de trophées, la nourriture, la boisson, les feux d'artifices, l'achat de matériel sportif et récréatif. Cependant, les profits générés par ces dépenses peuvent contribuer à l'autofinancement.



Évaluation des projets

La sélection des projets est confiée à un comité régional formé de représentantes et de représentants du milieu, sous la responsabilité de chaque mandataire régional du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Les critères qui serviront à l'analyse des projets sont les suivants :

- concordance de la programmation avec la nature même de la fête nationale et présence d'activités en lien avec la langue française;
- présence des éléments du cérémonial minimal (hommage au drapeau fleurdelisé, présentation patriotique et pavoisement bleu, blanc et jaune);
- programmation visant à favoriser l'accès au plus grand nombre de citoyennes et citoyens;
- ampleur et diversité de la programmation;
- initiatives visant à réduire l'impact environnemental des célébrations;
- capacité à réaliser le projet par l'organisation responsable.

Les comités de sélection ajouteront d'autres critères qui tiennent compte de la spécificité de la région ou de la qualité de réalisation du projet de l'année précédente, et qui pourront représenter jusqu'à 15 % du total des points alloués.

Un maximum de 100 points pourra être attribué à un projet, et aucun projet ne pourra bénéficier d'une aide financière s'il n'a pas accumulé un minimum de 60 points.

Exigences administratives

- Tout organisme doit fournir une résolution de demande d'assistance financière provenant de son conseil d'administration (ou du conseil municipal s'il s'agit d'une municipalité) : la formule de résolution est incluse au formulaire de demande d'assistance financière.
- Un organisme à but non lucratif doit fournir, en plus de la résolution exigée, une photocopie de la page de titre de ses lettres patentes en vigueur, ainsi qu'une copie de sa déclaration d'immatriculation émise par le Registraire du Québec (www.req.gouv.qc.ca).
- L'organisme devra permettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ou à toute personne autorisée par ce dernier, d'examiner les registres, les dossiers et

les comptes relatifs aux opérations financières et de prendre copie de tout document jugé nécessaire.

- L'excédent des dépenses sur les revenus ne sera, sous aucune considération, remboursé à l'organisme. Cependant, une fois les exigences respectées, l'excédent des revenus sur les dépenses reste à l'organisme, à condition que ces surplus soient virés à titre de revenus pour la fête nationale de l'année 2010.
- À défaut par l'organisme de respecter les normes et procédures édictées, ou s'il a utilisé la subvention à d'autres fins que celles de la fête nationale de 2009, le remboursement du soutien financier versé pourra être exigé.
- Tout organisme subventionné doit remettre au mandataire régional du Mouvement national des Québécoises et Québécois un rapport d'activités et un rapport financier accompagné des pièces justificatives (reçus, factures, etc.) avant le 24 juillet 2009. Après cette date, à moins d'une demande écrite pour obtenir un délai de 10 jours, le remboursement de l'aide financière déjà versée sera exigible immédiatement. Toutefois, l'organisme qui a reçu une subvention de 1 000 \$ ou moins ne sera obligé de fournir des pièces justificatives que sur demande.

Gestion des modalités de versement de la subvention

Par un protocole d'entente, le Mouvement national des Québécoises et Québécois et ses mandataires régionaux sont associés au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'organisation de la fête nationale du Québec.

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois est responsable du versement de la subvention.

- Pour les organismes dont la subvention est égale ou inférieure à 1 000 \$, un seul versement sera effectué avant la tenue de la manifestation.
- Les organismes dont la subvention est supérieure à 1 000 \$, recevront deux versements : un premier, équivalant à 75 %, avant la tenue de la manifestation et un deuxième pouvant atteindre 25 % après analyse des rapports exigés.
- Tout organisme demandeur ne peut être considéré comme étant un représentant ou un délégué du mandataire régional, ou du Mouvement national des Québécoises et Québécois, ou de la fête nationale du Québec.

Si le site Internet www.fetenationale.qc.ca est bien connu du public, le site www.fetenationale.info, lui, a été conçu spécialement pour répondre aux besoins et aux demandes des mandataires régionaux et des responsables des manifestations locales de la fête nationale du Québec. Nous vous invitons à le consulter dès le mois d'avril et à y retourner régulièrement pour y trouver les nouveautés!

Une voix qui porte!

Dans le cadre de la 175^e édition de la fête nationale du Québec, saluons la parole de celles et ceux qui donnent vie à notre culture et à notre identité et inspirons-nous d'activités traditionnelles pour agrémenter et bonifier notre programmation.

Consultez le site www.fetenationale.info dès le mois d'avril pour vous procurer des éléments graphiques et pour trouver des suggestions d'activités liées à la thématique, ou inspirez-vous des idées ci-dessous tout en laissant votre imagination vous guider!

Un peu d'histoire

Notre première fête nationale a été célébrée le 24 juin 1834, autour d'une table. Le journaliste Ludger Duvernay avait invité une soixantaine de personnes à un banquet pour discuter de l'avenir politique du pays. « Cette fête dont le but est de cimenter l'union des Canadiens ne sera pas sans fruit. Elle sera célébrée annuellement comme fête nationale et ne pourra manquer de produire les plus heureux résultats. »¹

Suggestions d'activités

La fête nationale du Québec, c'est avant tout l'occasion de se rassembler et de célébrer. Que ce soit devant une scène pour un spectacle de chansons populaires, dans un parc pour profiter des jeux et des animations pour la famille ou autour d'un feu entre amis, l'esprit de la fête nationale du Québec demeure. Mais célébrer la fierté québécoise, ce n'est pas que cela!

Chaque année, sur le thème de la fête nationale, les organisateurs ont l'occasion de mettre l'accent sur une facette de notre culture, de notre histoire ou de notre identité... pour que la fête soit encore plus attrayante! Alors, voici quelques suggestions pour agrémenter votre projet.

La grande tablée : Demander aux gens d'apporter des plats faits à partir de produits du terroir. Au cours du repas, les gens sont invités à chanter des chansons, à prononcer des discours, à raconter des histoires ou des légendes qui ont

défié le temps. Le maître de cérémonie est costumé en Ludger Duvernay et invite les gens à lever leur verre en l'honneur de cette journée.

Qui a dit? : La personne qui anime lit des citations célèbres tirées de discours, d'œuvres littéraires, de pièces de théâtre, etc. et demande au public de trouver l'auteur. Une liste de noms peut être distribuée pour faciliter la tâche des personnes participantes, et peut aussi comporter un plus grand nombre de noms que de citations afin de corser le jeu.

Rallye, course au trésor ou jeu-questionnaire : Les questions porteront sur des personnalités qui ont marqué le Québec par leurs paroles célèbres, leurs discours historiques ou leurs écrits populaires.

Improvisations et activités de bricolage et dessin : Le public est invité à inscrire sur papier et à déposer dans une boîte une expression typiquement québécoise. Les expressions pourront servir de point de départ à des improvisations sous forme de discours, de pièces de théâtre, de dialogues, etc., ou devenir le titre de dessins ou de bricolages.

Défilé : Un des tableaux ou des chars allégoriques peut être consacré à des personnages ayant marqué l'imaginaire québécois par leurs paroles célèbres, leurs discours historiques ou leurs écrits populaires.

Virage vert

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois, de pair avec ses mandataires régionaux, entame la deuxième année de son « virage vert ». Afin que cette initiative progresse rapidement sur le terrain, les partenaires et les bénévoles des différents comités, ainsi que toute la population, sont invités à prendre des mesures contribuant à réduire l'impact environnemental des célébrations. À cet effet, notez que cet aspect fera désormais partie des critères d'évaluation des projets et qu'à ce titre, il sera comptabilisé par le jury de votre région.

1. À l'époque, on appelait « Canadien » toute personne habitant le Bas-Canada, c'est-à-dire le Québec. Le terme désignait conséquemment presque exclusivement les « Canadiens français ». Citation de Ludger Duvernay recueillie par le journal *La Minerve*.

Important

1. L'organisme doit adresser **au plus tard le 6 avril 2009** le formulaire de demande d'assistance financière dûment rempli, ainsi que les autres pièces exigées, au bureau du mandataire régional du Mouvement national des Québécoises et Québécois.
2. L'organisme qui désire obtenir de l'aide pour remplir le formulaire de demande d'assistance financière ou pour avoir plus d'information sur le Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec **peut communiquer avec le mandataire de sa région.**

3. L'organisme peut également prendre connaissance du programme et remplir le formulaire d'assistance financière en suivant les indications figurant dans le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport.
4. L'organisme bénéficiaire d'une subvention doit retourner, **avant le 24 juillet 2009**, le formulaire « Rapport d'activités et rapport financier » dûment rempli au **bureau du mandataire régional** du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Note : La liste et les coordonnées des mandataires régionaux du Mouvement national des Québécoises et Québécois sont présentées à la fin du formulaire de demande d'assistance financière qui accompagne ce document.

